

# Territoire

## Région de Saint-Omer

### Synthèse des enjeux au regard de l'environnement



**Sols** p290

- Une gestion optimisée de l'occupation des sols (S1)
- Préservation et amélioration de la qualité des sols (S2)
  - Maîtrise des risques liés aux mouvements de sol (S3)
  - Maîtrise des risques d'érosion des sols et de coulées de boues (S4)

**Eaux souterraines** p291

- Maintien et amélioration de la qualité des nappes (Eso1)
- Gestion économe de la ressource en eau (Eso2)

**Eaux superficielles**

- Restauration de la qualité de l'eau (Esu1)
- Gestion économe de la ressource en eau (Esu2)
- Préservation et restauration du fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des zones humides (Esu3)
- Non aggravation des inondations et de leurs effets (Esu4)

**Mer**

- Restauration du bon état écologique (Mer1)
- Prévention et protection contre la submersion marine (Mer2)



**Air extérieur** p294

- Restauration de la qualité de l'air extérieur (Ae1)

**Air intérieur**

- Amélioration de la qualité de l'air intérieur (Ai1)

**Biodiversité** p292

- Préservation et restauration des écosystèmes (B1)
- Préservation et restauration des corridors écologiques (B2)
- Préservation des services rendus par les écosystèmes (B3)
- Réapparition de biodiversité dans tous les territoires (B4)

**Paysages** p292

- Des paysages patrimoniaux préservés et restaurés (P1)
- Des paysages ordinaires reconquis (P2)
- Une attractivité du territoire pérenne liée à des paysages de qualité (P3)
- Un cadre de vie agréable pour les habitants (P4)



**Enjeux de développement durable** p296

- Connaissance, gouvernance et information
- Santé et cadre de vie
- Maîtrise des budgets
- Opportunités économiques

**Évolution du climat** p294

- Réalisation d'un scénario climatique moins impactant (C1)
- Prévention et atténuation des risques sociaux et économiques accrus par le changement climatique (C2)
- Prévention et atténuation des effets du changement climatique sur la biodiversité (C3)

**Ressources énergétiques** p295

- Diminution des consommations et de la facture énergétique (Re1)
- Augmentation de la production d'énergie renouvelable et de l'indépendance énergétique du NPdC (Re2)
  - Maintien des stocks de ressources énergétiques renouvelables non perpétuelles (Re3)
  - Définition des conditions d'exploitation des ressources énergétiques non renouvelables présentes en région (Re4)

**Ressources matières**

- Préservation des espaces agricoles (Rm1)
- Exploitation durable des ressources agronomiques (Rm2)
- Exploitation durable des ressources minérales (Rm3)
- Valorisation matière des déchets (Rm4)



**Ondes** p295

- L'assurance d'une exposition aux ondes sans effet sur la santé (O1) (bruit, électromagnétiques, radioactives)
- Diminution de la pollution lumineuse (O2)

Parmi l'ensemble des enjeux régionaux rappelés ici, les principaux enjeux du territoire sont identifiés en couleur



## Synthèse des enjeux au regard de l'environnement

Saint-Omer profite d'une situation géographique privilégiée à égale distance entre la métropole lilloise et la façade littorale. La zone connaît néanmoins une relative faiblesse de ses liaisons routières et ferroviaires avec Lille et Dunkerque.

**Le niveau de revenu est plus faible** dans le territoire du Pays de Saint-Omer que pour la moyenne régionale, avec des inégalités de revenus marquées. L'analyse multicritères de l'Indice de Développement Humain IDH-4 identifie par ailleurs des zones en difficulté sur Saint-Omer et dans les communes du Sud du territoire. L'agglomération de Saint-Omer est en outre confrontée à un repli démographique au profit des zones périurbaines. Dans les territoires de Fauquembergues et Fruges réside une forte proportion de ménages à faibles ressources. La question de **la maîtrise des dépenses, notamment énergétiques** (chauffage, déplacements), est ici importante.

Concernant les **activités économiques**, le territoire du Pays de Saint-Omer comprend l'un des plus forts taux d'emplois industriels en région, avec l'industrie du verre, du papier (qui régresse) et agroalimentaire (qui se développe).

En matière de **santé**, on observe la même répartition géographique que pour les revenus : l'Indice Comparatif de Mortalité (ICM) est dégradé à Saint-Omer et dans les communes du Sud du territoire.

Le Sud du territoire se distingue par **l'importance des activités agricoles**. Du point de vue environnemental, cet espace est confronté à des **enjeux majeurs liés à la place des activités agricoles, à l'artificialisation des sols et à la gestion des enjeux environnementaux**. Une gestion équilibrée de cet espace permettrait de mieux concilier ces finalités.

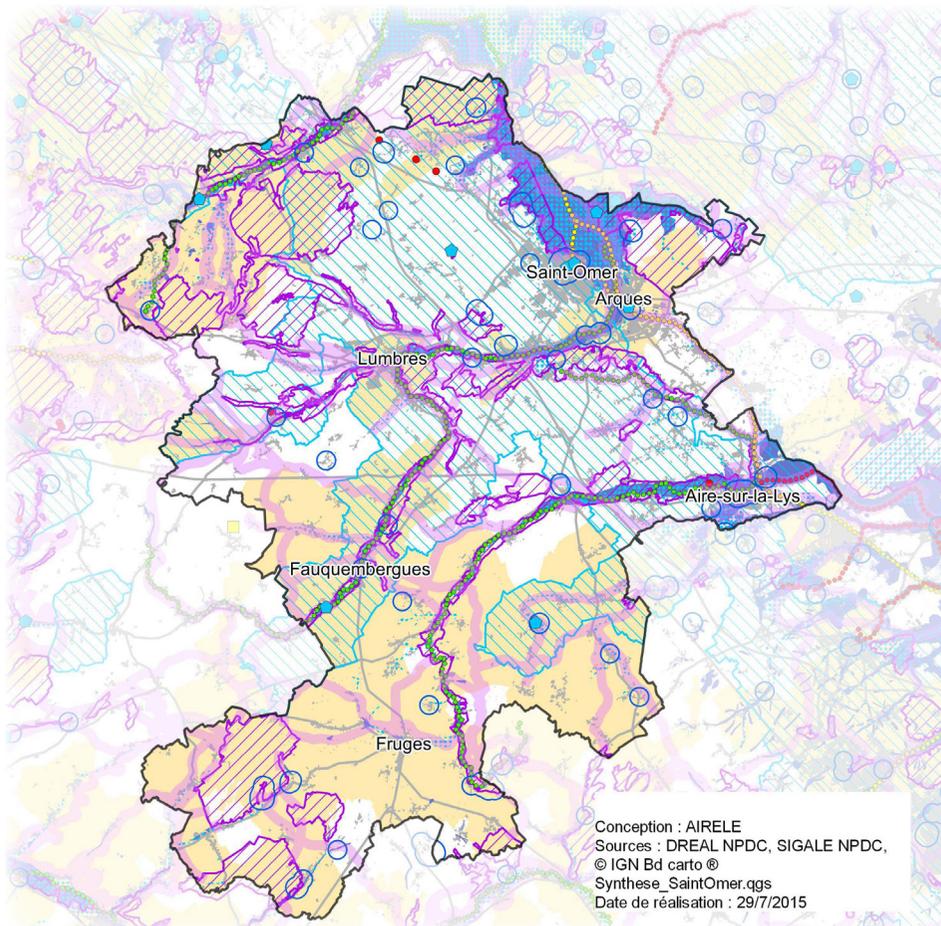
### Les enjeux pour l'eau sont majeurs sur le territoire :

- Véritable château d'eau régional, la nappe de la craie est localement surexploitée ;
- Les vallées de l'Aa et de la Lys sont très sujettes aux phénomènes d'inondation ;
- La grande zone humide que constitue le marais Audomarois est reconnue internationalement et rend d'innombrables services.

## Les enjeux par territoire

région de Saint-Omer

Carte de synthèse des principaux enjeux du pays de Saint-Omer



- Enjeu élevé d'amélioration de la santé et du cadre de vie**
  - Communes dont l'Indice de Développement Humain (IDH4) est inférieur à la moyenne régionale
- Enjeu élevé de préservation de la nappe**
  - Zone à Enjeu Eau Potable (Xe Programme d'Intervention de l'Agence de l'Eau 2013-2018)
  - Captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable
- Enjeu élevé de préservation des zones humides**
  - Zones à dominante humide identifiées dans le SDAGE Artois-Picardie et zones humides identifiées dans le cadre de l'élaboration des SAGE
- Enjeu élevé pour la non aggravation des inondations**
  - Zones inondables : enveloppes des événements historiques répertoriés et ruissellements avérés et enveloppes d'événements centennaux connus ou étudiés
- Enjeu élevé de préservation de la biodiversité**
  - Réservoirs de biodiversité (SRCE-TVb)
  - Corridors d'intérêt régional (SRCE-TVb)
- Enjeu élevé de préservation des paysages :**
  - Site classé/inscrit au titre du patrimoine environnemental et paysager
  - Périmètre de protection des Monuments historiques
- Etat écologique 2012/13 des cours d'eau :**
  - Bon
  - Moyen
  - Mauvais
- Réseau routier
- Zones urbanisées

Conception : AIRELE  
Sources : DREAL NPDC, SIGALE NPDC,  
© IGN Bd carto ©  
Synthese\_SaintOmer.qgs  
Date de réalisation : 29/7/2015

### Les enjeux de préservation des milieux naturels sont forts.

Ils se concentrent essentiellement dans le marais de Saint-Omer (réserve de biosphère), sur le plateau d'Helfaut à Racquinghem et dans les forêts de Rihoult-Clairmarais et d'Éperlecques. Toutefois, une multitude de sites plus dispersés sont présents à l'Ouest du territoire.

Les **enjeux paysagers sont conséquents** étant donnés les différents sites remarquables et la spécificité du territoire.

Le territoire dispose de nombreuses opportunités de développement des **énergies renouvelables** (éolien, solaire, réseaux de chaleur, etc.).

### Le Pays de Saint-Omer doit pouvoir s'appuyer sur plusieurs atouts pour assurer son développement durable,

notamment sa qualité environnementale, ses dynamiques d'acteurs pour la valorisation du patrimoine culturel et touristique, le développement du port d'Arques et de la voie fluviale, le marais Audomarois, l'agriculture de proximité à haute valeur ajoutée et le développement de l'industrie agro-alimentaire.

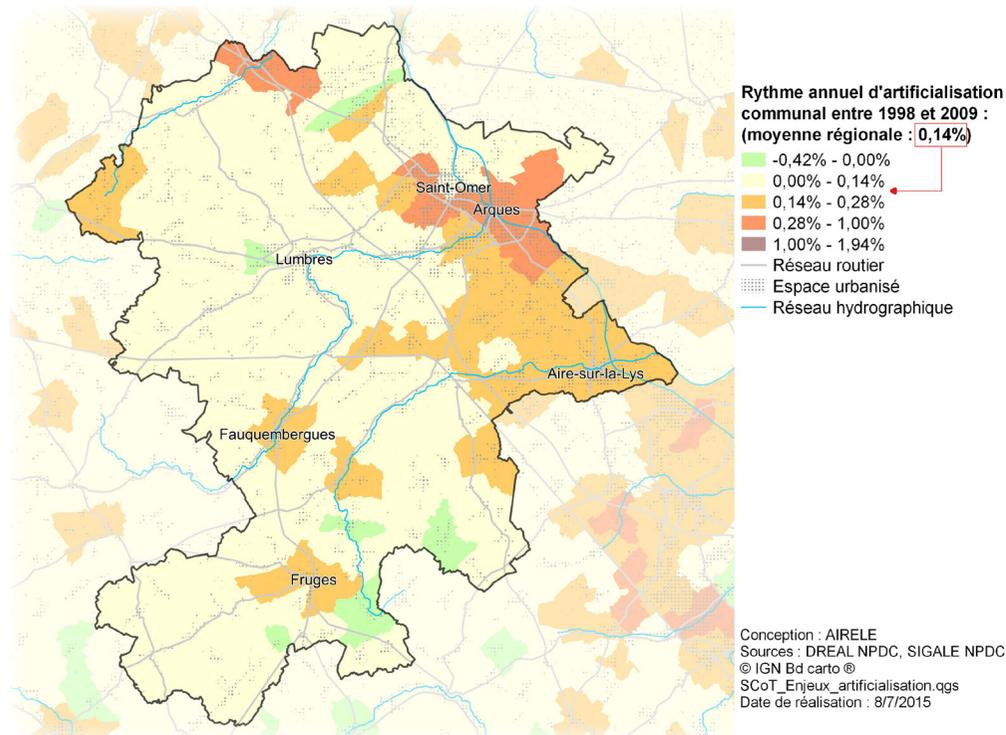
<http://drealnpdc.fr/enjeu-stomer>



Un enjeu majeur de gestion optimisée de l'occupation des sols sur le territoire en lien avec les enjeux de préservation des ressources agricoles, de préservation des identités des villages et de diminution des émissions de gaz à effet de serre

**S1** Le Pays de Saint-Omer présente une prépondérance de terres agricoles sur plus de 75 % de ses surfaces. Un peu plus de 10,3 % du territoire sont des surfaces artificialisées. Le **rythme d'artificialisation** est d'environ 93 hectares par an, soient 0,09 % de son territoire par an (contre une moyenne régionale de 0,14 %). **La densité de logements par hectare est inférieure** à la moyenne régionale (15 logements/ha contre 23 logements/ha pour la région). Il est à noter que la prévision d'artificialisation dans le SCOT atteint 108 hectares par an alors que le Schéma Régional Climat Air Energie prévoit 16 hectares par an sur le même périmètre. Cette artificialisation se matérialise notamment de manière longiligne de part et d'autres des voies reliant les villages les uns aux autres. **Le contraste est aujourd'hui réel entre les cœurs historiques, denses et ramassés de ces villages et l'urbanisation récente, le long des routes sur des kilomètres pour certaines communes. Le risque de perte d'identité, de ruralité, de pittoresque se pose déjà aujourd'hui** (SCOT).

### Une artificialisation préoccupante



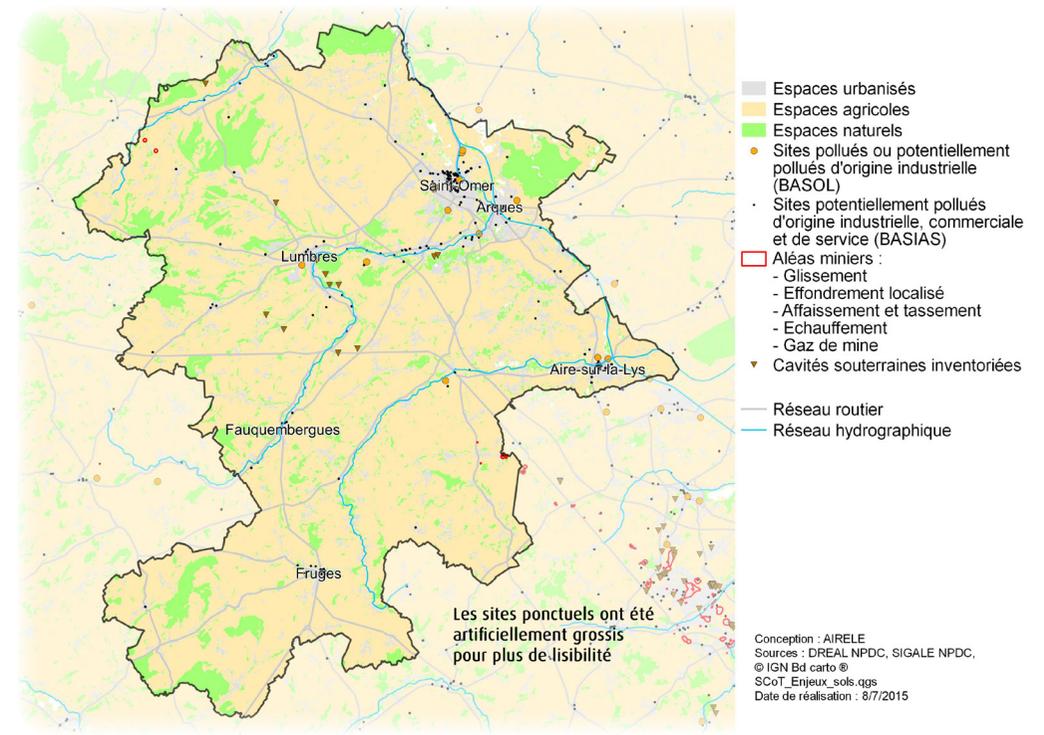
**S2** Par ailleurs, la préservation des sols agricoles et de leur qualité agronomique est un enjeu important en lien avec les entreprises agricoles et agroalimentaires du secteur proche.

Concernant la préservation et l'amélioration de la qualité des sols, **plusieurs sites pollués ou potentiellement pollués sont recensés dans le territoire, majoritairement dans la vallée de l'Aa.**

**S3** Enfin, plusieurs risques sont identifiés en matière de mouvements de sols :

- Quelques cavités souterraines constituées d'anciennes carrières sont présentes dans le Pays de Saint-Omer ;
- Au Sud-Est du territoire se trouvent d'anciennes exploitations minières de charbon pouvant entraîner des effondrements localisés au droit des anciens puits de mine ;
- Les sols des versants des vallées peuvent être sensibles à l'érosion.

### Un territoire encore très agricole



## Un territoire d'importance internationale pour la gestion de l'eau

### ESU 1 ESO 2 Préservation de la ressource en eaux souterraines : un enjeu à l'échelle régionale

La préservation de la ressource en eau abondante et accessible est stratégique pour la région puisqu'elle alimente également l'agglomération dunkerquoise, une partie du calaisis, une partie de la métropole lilloise et l'industrie agroalimentaire. Ainsi, ce sont environ 70 % des prélèvements de la ressource qui sont exportés du territoire. 65 millions de m<sup>3</sup> ont été prélevés en 2012, ces prélèvements ont lieu en aval des bassins versants de l'Aa et de la Lys où la nappe se recharge moins vite que son exploitation, cette situation n'est donc pas durable. En amont, la ressource reste abondante et disponible. Une réflexion doit donc pouvoir avoir lieu sur l'avenir du partage de la ressource (cf. documents cadres eau) (SCoT de la Région de Saint-Omer).

Plus de la moitié du territoire est concernée par les zones à enjeu eau potable. Par ailleurs, la nappe de la craie est vulnérable aux pollutions et une pollution aux pesticides est constatée (AEAP - 2011).

### Préservation des milieux aquatiques et humides : un enjeu à l'échelle internationale

ESU 1 Les rivières (bassins de l'Aa Supérieure et de la Lys Supérieure) présentent de bonnes potentialités écologiques et sont classées en 1ère catégorie piscicole.

Les trois cours d'eau principaux du Pays de Saint-Omer que sont la Lys rivière, l'Aa et la Hem ont un bon état écologique en 2012-2013. Cette situation est nuancée par la déclassification de la Lys en mauvais état écologique à proximité d'Aire-sur-la-Lys. L'Aa canalisée a également un état écologique moyen en aval d'Arques et de Saint-Omer.

ESU 3 Le territoire présente un enjeu majeur de préservation des zones humides pour le Marais Audomarois reconnu internationalement comme zone Ramsar. La conciliation de enjeux maraîchers, touristiques, écologiques et hydrologiques constitue un sujet déterminant.

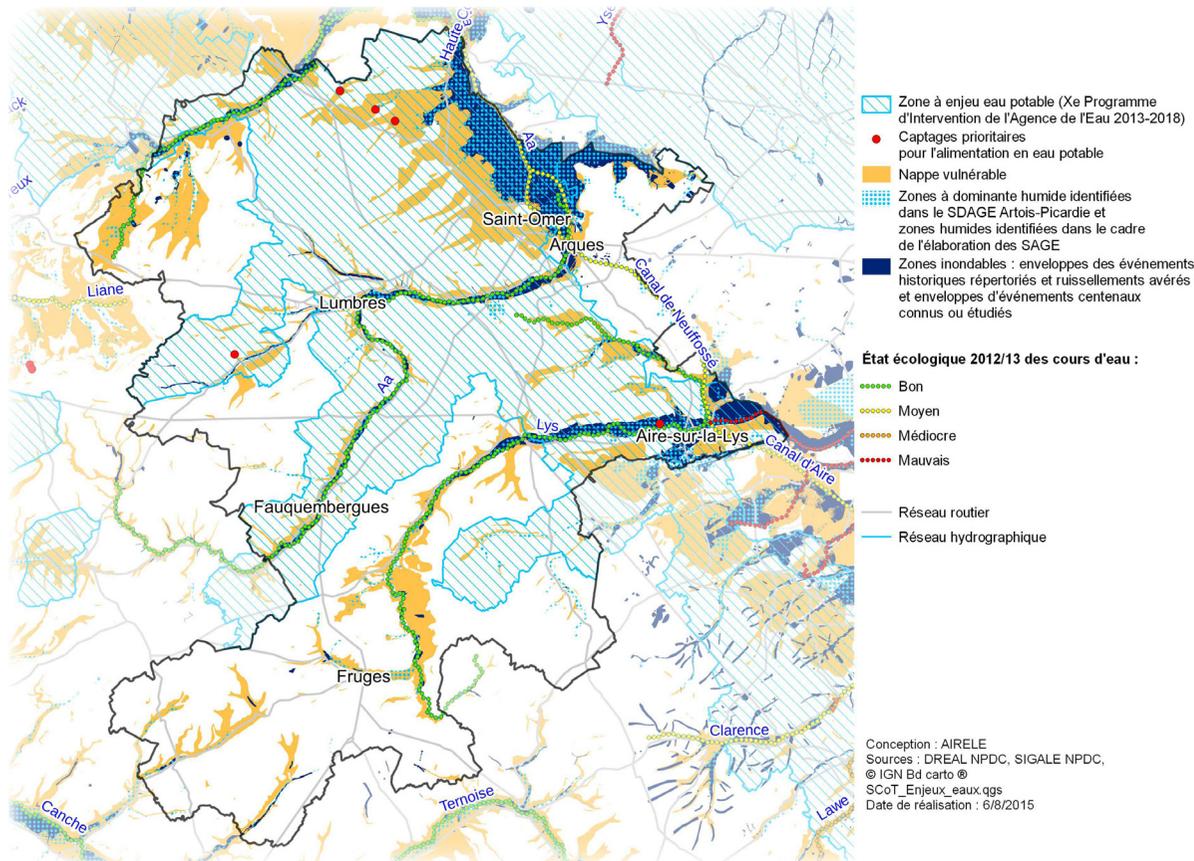
En ce qui concerne la préservation du marais Audomarois, plusieurs leviers sont identifiés :

- La limitation et la gestion des habitations légères de loisirs dans le marais ;
- La diminution des rejets industriels ;
- La diversification des ressources en eau dans le haut bassin de l'Aa pour limiter les prélèvements dans le bassin versant Nord Audomarois et limiter leurs impacts sur le marais.

### ESU 4 La non aggravation des inondations est également un enjeu important qui dépasse le strict territoire.

Le secteur est confronté à de nombreuses zones d'inondations constatées, en particulier dans la vallée de l'Aa, le marais Audomarois et dans la vallée de la Lys. Le marais constitue de plus une zone tampon et facilite la gestion du territoire des waterings, cette fonction de tamponnement hydraulique est fondamentale pour les Flandres.

#### Les enjeux liés à l'eau



Le territoire rend de nombreux services dans le domaine de l'eau (épuration, tamponnement hydraulique, etc.).

**La gestion optimisée de l'eau** entre ses différents usages (agricoles, captages, navigation, biodiversité, tamponnement hydraulique, etc.) **est un enjeu important**, et nécessite une gouvernance adaptée sur le bassin (amont du marais, marais, canal et waterings).



## Biodiversité et paysages

### Biodiversité : une grande richesse écologique relativement préservée

Le territoire du pays de Saint-Omer présente une **véritable originalité**, du fait de sa configuration géographique en cuvette au Nord et des coteaux au Sud, mais également du fait des habitats naturels qui le composent (13,36 % de milieux naturels et semi-naturels dont des pelouses calcaires et des pelouses silicicoles). **Plus de 17,7 % du territoire (12 990 hectares) présentent des enjeux majeurs ou forts** d'un point de vue écologique et plus des deux tiers des espèces de libellules et odonates de la région y sont observés, de même pour les mammifères terrestres, les chauves-souris, les poissons et les amphibiens. Les milieux à enjeux écologiques majeurs sont majoritairement des forêts humides ainsi que les landes et pelouses sèches. Plus de 3 915 hectares sont recensés parmi les milieux humides à enjeux forts, dont 2 633 hectares de prairies humides.

Ces enjeux se concentrent essentiellement dans le marais de Saint-Omer (réserve de biosphère), sur le plateau d'Helfaut à Racquinghem et dans les forêts de Rihoult-Clairmarais et d'Éperlecques. Toutefois, une multitude de sites plus dispersés sont présents à l'Ouest du territoire.

**Environ 6,2 %** (contre 3,6 % pour le territoire régional) **du territoire sont protégés** au titre de l'ensemble des outils dédiés à la protection de la nature (protections nationales ou régionales réglementaires fortes, réseau Natura 2000 et maîtrise foncière).

**Les protections nationales ou régionales réglementaires fortes représentent 0,76 % du territoire**, soient 562,4 hectares. Deux réserves naturelles nationales (RNN), la « grotte et les pelouses d'Acquin-Westbécourt et coteaux de Wavrans-sur-l'Aa » et les « étangs du Romelaëre », et trois réserves naturelles régionales (RNR), les « anciennes carrières de Cléty », les « prairies du Schoubrouck » et le « plateau des Landes », ont été mises en place. Les landes du plateau d'Helfaut constituent le deuxième site de la région en superficie, bénéficiant en plus d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB). Il y a une réserve biologique (RB) de 9,4 hectares sur ce territoire : le « Long Chêne » au sein de la forêt de Clairmarais.

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend six sites (dont la partie terrestre représente 1 129 hectares soit 1,53 % du territoire).

Le Pays de Saint-Omer est couvert par 10 685 hectares sur une vingtaine de ZNIEFF de type 1 et 37 585 hectares en ZNIEFF de type 2. Il existe donc un **enjeu potentiel en matière de sites à protéger**.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) identifie localement quelques espaces où la **réintroduction d'éléments naturels doit permettre une réapparition de biodiversité**.



**Mare forestière (trou de bombe) Forêt d'Éperlecques (62) mai 2013**

photo : B. Toussaint

### Paysages : Des enjeux paysagers liés aux sites remarquables et aux grandes entités

Le pays de Saint-Omer dispose d'une belle diversité de sites classés et inscrits au titre des patrimoines naturel et paysager :

- Sites classés : l'église de Cormette à Zudausques, l'Ascenseur à Bateaux des Fontinettes à Arques, le site des rues dans la Haute Ville de Saint-Omer, le quai et la rivière des Salines à Saint-Omer et la Rotonde des tilleuls de Bomy ;
  - Sites inscrits : Marais Audomarois et étangs du Romelaëre, le Château et le moulin à eau de Renty, le site urbain de Saint-Omer.
- En outre, il existe une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine à Aire-sur-la-Lys.



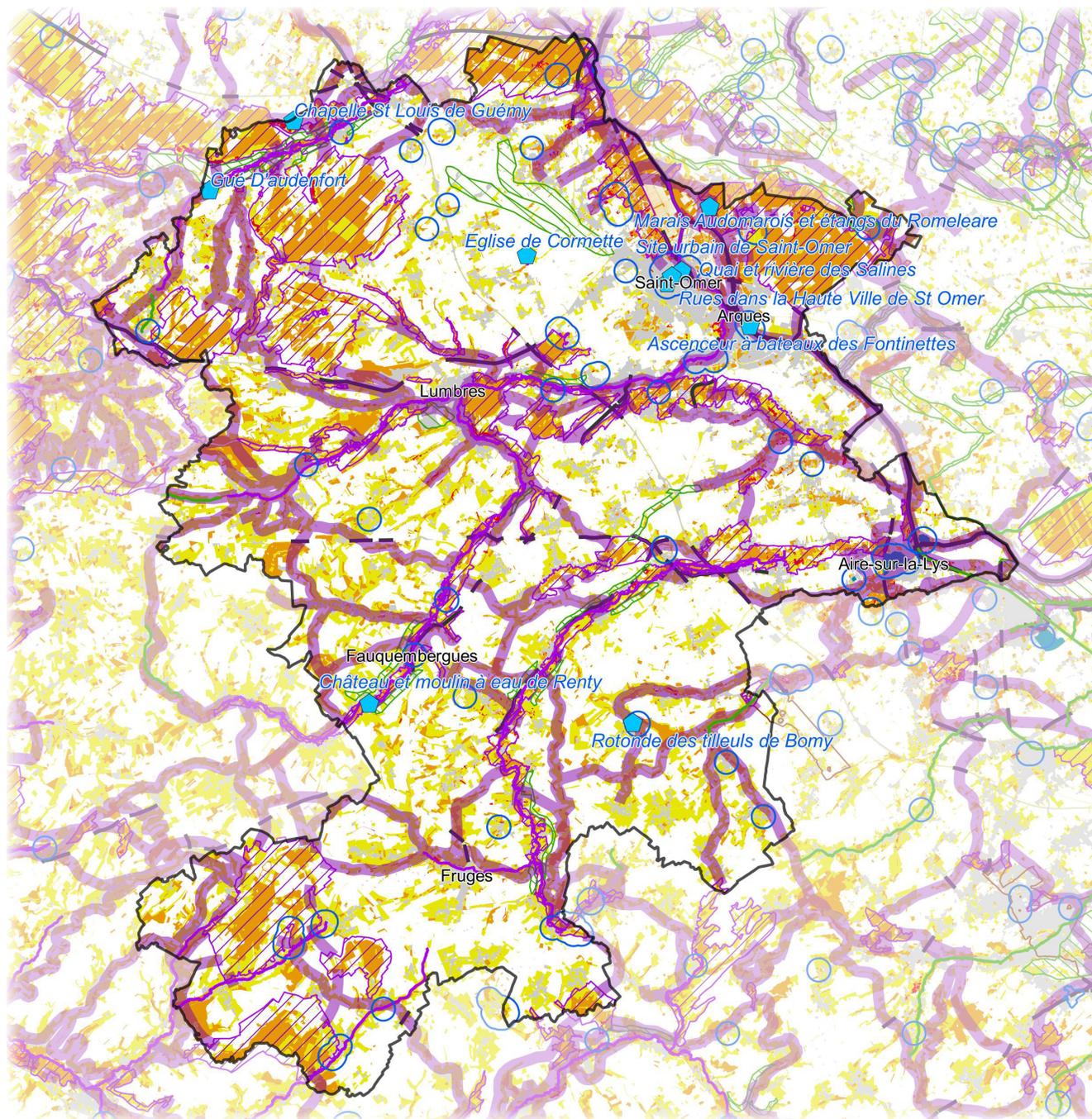
**Marais Audomarois (Clairmarais) - octobre 2011**

photo : B. Toussaint

Les grandes entités paysagères remarquables du territoire sont représentées par la vallée de l'Aa et ses affluents ainsi que la vallée de la Lys, les coteaux de Saint-Omer, le marais Audomarois et les paysages des cœurs historiques urbains.

D'autre part, les enjeux paysagers du territoire sont liés aux enjeux de développement touristique, en particulier au niveau du marais Audomarois où, par exemple, se développe le tourisme fluvial.





## Enjeux de biodiversité :

### Enjeux de préservation

-  des réservoirs de biodiversité (SRCE-TVB)
-  des réservoirs de biodiversité linéaire (SRCE-TVB)
-  des corridors d'intérêt régional (SRCE-TVB)

### Enjeux écologiques et patrimoniaux (ARCH)

-  majeurs
-  forts
-  secondaires
-  faibles

### Enjeux de restauration (SRCE-TVB) (sur volontariat)

-  "Espace à renaturer"
-  "Espace à renaturer linéaire"
-  Zones de conflit

## Enjeux Paysage :

-  Périmètre de protection des monuments historiques
-  Site classé/inscrit au titre du patrimoine environnemental et paysager
-  Bien UNESCO du Bassin minier
-  Zone tampon du Bassin minier "UNESCO"
-  Espace urbanisé

Conception : AIRELE  
 Sources : DREAL NPDC, SIGALE NPDC,  
 © IGN BD CARTO ®  
 SCoT\_Enjeux\_Biodiv\_Paysage.qgs  
 Date de réalisation : 22/9/2015



### AE 1 L'enjeu de restauration de la qualité de l'air

Le nombre de jours de dépassement de la valeur limite journalière en poussières fines (PM10) se situe entre 25 et 35 jours/an en moyenne au niveau de la station de Saint-Omer.

Avec 1,1 kt de PM10 émises en 2010, le territoire participe pour 5 % aux émissions régionales. Cela correspond à 15 kg/ha/an qui sont produits (contre 16 en moyenne régionale) et les émissions sont de l'ordre de 9 kg/individu/an (contre 5 au niveau régional).

Les principaux rejets sont dus à l'agriculture, aux transports et aux émissions industrielles, en forte baisse depuis de nombreuses années, mais qui demeurent significatives.

### C Des enjeux liés aux changements climatiques sur le territoire

Le territoire de Saint-Omer émet 3 351 kteqCO<sub>2</sub>/an (atmo 2010) soient 4,3 % des émissions régionales (qui sont fortement influencées par les émissions industrielles dunkerquoises), il est le 5<sup>ème</sup> territoire émetteur en région.

Les émissions de gaz à effet de serre sont dues essentiellement :

- Aux rejets industriels (quoiqu'en en forte diminution, avec notamment deux des seize principales industries émettrices de CO<sub>2</sub> en région : HOLCIM et Arc International) ;
- Au secteur résidentiel-tertiaire ;
- Aux transports, en croissance.

Les changements climatiques sont susceptibles d'impacter significativement ce territoire (Observatoire Climat NPdC - ONERC) :

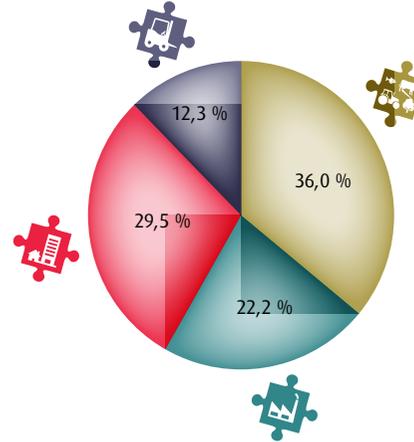
- **Les risques d'inondations devraient augmenter avec l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes pluvieux hivernaux ;**
- La vulnérabilité des zones humides et de la biodiversité associée devrait s'accroître face aux risques d'épisodes estivaux de sécheresse.

## Les enjeux par territoire

région de Saint-Omer

### Émissions de PM10 par secteur d'activité dans le territoire

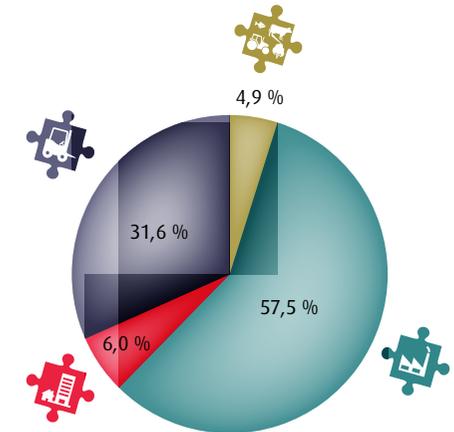
Somme des émissions en tonnes



1 123 tonnes /an

### Émissions de NO<sub>x</sub> par secteur d'activité dans le territoire

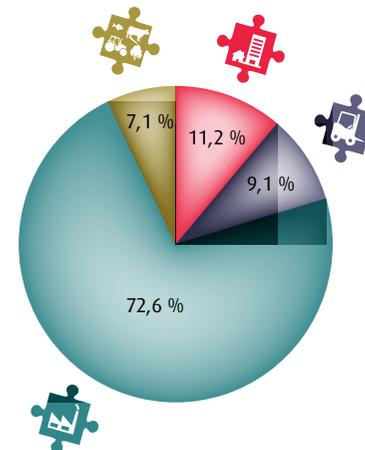
Somme des émissions en tonnes



5 070 tonnes /an

### Émissions de GES par secteur d'activité dans le territoire

Somme des émissions en Kt d'équivalent CO<sub>2</sub>



3350,9 kt/an

- Résidentiel-tertiaire
- Agriculture - Sylviculture - Pêche
- Industrie et transformation de l'énergie
- Transport

## Ressources matières

### Des ressources agronomiques et minérales très importantes

La préservation des sols agricoles et de leurs qualités agronomiques est un enjeu important en lien avec les entreprises agricoles et agroalimentaires implantées localement.

De plus, la présence du **marais Audomarois et de ses cultures maraîchères** est un atout du territoire à cultiver, en lien avec le développement d'une agriculture de proximité et de qualité, à haute valeur ajoutée.

L'industrie extractive reste très présente dans le pays de Saint-Omer avec 11 installations classées pour une emprise de 183 ha (dont 100 ha pour la carrière de Lumbres) et un volume d'extraction de près de **5 millions de tonnes de matériaux craie, marnes, sables, argiles, grès** (SCOT).

Par ailleurs, les acteurs du territoire œuvrent à une augmentation de la valorisation matière des déchets avec le développement de déchèteries, d'un centre de tri et d'un pôle consacré à la gestion des déchets qui se développe en bord de voie d'eau à Blaringhem.

## Ressources énergétiques

Les **consommations énergétiques** industrielles sur le pays de Saint-Omer en 2011 sont assez importantes : 3 549 GWh de combustibles consommés et 856 GWh d'électricité provenant d'énergie hydraulique.

### De nombreuses opportunités de développement des énergies renouvelables ou alternatives

En termes de production d'énergie, le potentiel en **énergie éolienne** est important et déjà bien exploité, principalement sur la partie Sud du territoire.

Le Pays de Saint-Omer dispose d'un **Centre de Valorisation Énergétique (CVE)**, Flamoval. Celui-ci produit en moyenne 49 500 MWh/an, dont 39 500 MWh/an exportés vers le réseau ERDF ([www.smfm-flamoval.fr](http://www.smfm-flamoval.fr)). De plus, les communes de Saint-Omer et Longuenesse disposent déjà de **deux réseaux de chaleur privés**. Plusieurs industries à forts **potentiels d'énergies fatales**, sont également recensées sur le territoire.

Par ailleurs, le pays de Saint-Omer dispose d'une **ressource bois** assez importante et pouvant être utilisée pour une filière bois-énergie bien gérée.

Le **potentiel en géothermie** apparaît également appréciable (BRGM). Le potentiel **solaire** peut être exploité, comme dans les autres territoires régionaux.

Enfin, il existe un potentiel lié à la restauration de petites unités de production d'énergie hydraulique.

## Ondes

### Une exposition aux ondes principalement sonores

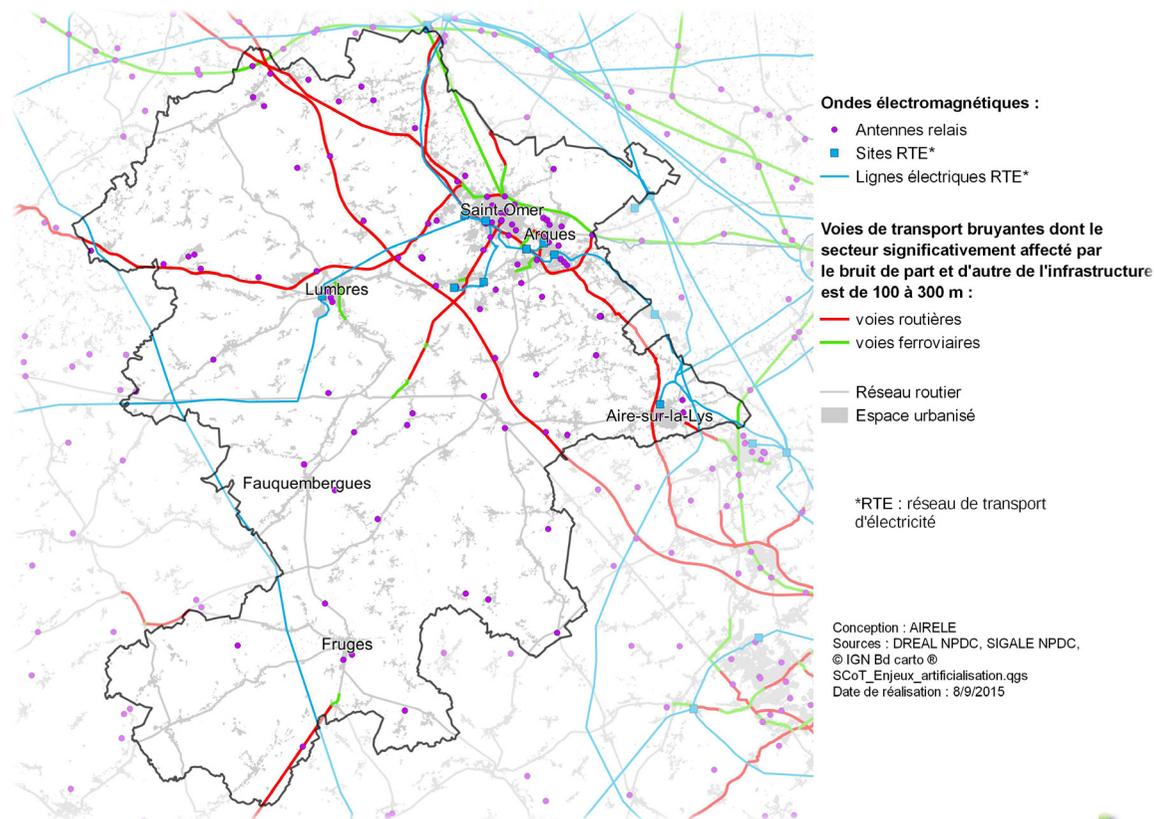
Les sources de bruit, moins denses que dans certains territoires plus urbains, sont malgré tout nombreuses dans le territoire : autoroute A26, voies ferrées (ligne à Grande Vitesse Fretin-Frethun, liaison Lille - Les Fontinettes), anciennes routes nationales RN 42-43, nombreuses routes départementales (RD 187-210-211-928-192-300-928-943...).

Des industries peuvent être également bruyantes (la verrerie-cristallerie à Arques, la cimenterie à Lumbres et les papeteries cartonneries de la vallée de l'Aa).

L'aéroport de Saint-Omer Wizerne est également une source de bruit.

Par ailleurs, une concentration relative d'antennes relais, sources locales d'ondes électromagnétique est présente sur l'agglomération de Saint-Omer.

### Les différentes sources d'ondes





### Enjeux transversaux de développement durable

**Le niveau de revenu est légèrement inférieur pour le territoire du SCOT du Pays de Saint-Omer que pour la moyenne régionale** : revenu médian en euros par unité de consommation de 16 281 € contre 16 794 € en région (INSEE - 2011). **Le centre urbain de Saint-Omer présente des revenus déclarés par les ménages très faibles.** Les inégalités de revenus y sont en outre très marquées. L'analyse multicritères de **l'Indice de Développement Humain IDH-4 identifie par ailleurs une zone de difficulté sur Saint-Omer.** Cette agglomération est confrontée à un repli démographique au profit des zones périurbaines alors que la majorité des communes situées plus au Sud connaît une évolution démographique positive.

**Les revenus des ménages habitant les communes localisées entre Saint-Omer et les secteurs les plus au Sud du territoire sont plus élevés. Dans les territoires de Fauquembergues et Fruges réside une forte proportion de ménages à faibles ressources.** La commune de Fruges, notamment, regroupe une proportion élevée de populations disposant de faibles **ressources et de conditions de vie potentiellement précaires** (faible niveau de qualification, qualité du logement, accès aux soins), dans un milieu majoritairement rural et distant des agglomérations voisines.

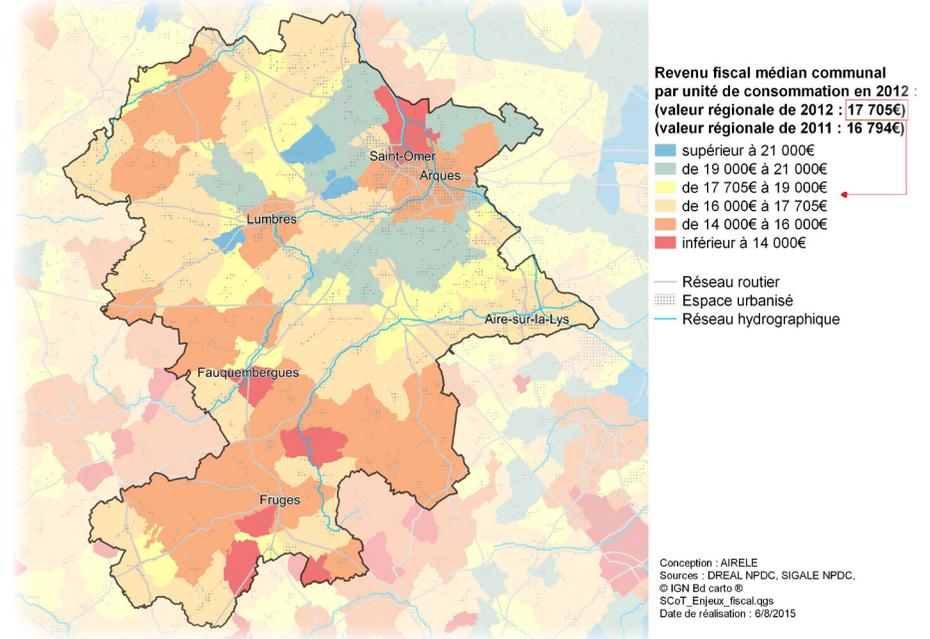
**La question de la maîtrise des dépenses, notamment énergétiques (chauffage, déplacements), trouve ici tout son sens.**

Le Sud du territoire se distingue par l'importance des activités agricoles. Du point de vue environnemental, cet espace est confronté à des enjeux majeurs liés à la place des activités agricoles, à l'artificialisation des sols et à la gestion des enjeux environnementaux. **Une gestion équilibrée de cet espace permettrait de mieux concilier ces finalités.**

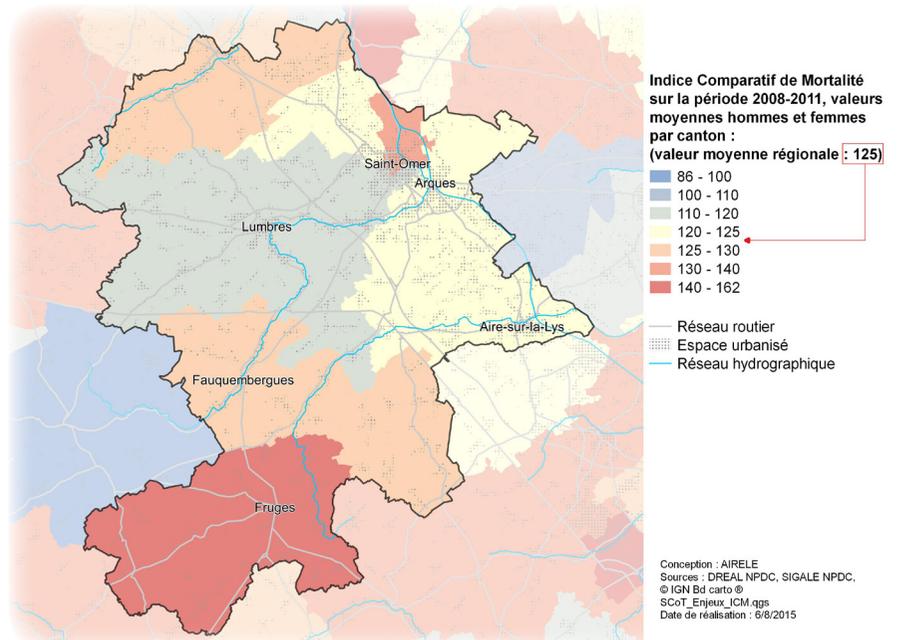
En matière de santé, on observe la même répartition géographique que pour les revenus : **l'Indice Comparatif de Mortalité (ICM) est le plus mauvais à Saint-Omer et dans les communes du Sud du territoire,** il est plus favorable entre les deux. Au global, il est assez comparable à la moyenne régionale. Avec un ICM de 124,5 pour les hommes et 124,9 pour les femmes, la mortalité corrigée des effets d'âge est supérieures de 24,5 % pour les hommes et 24,9 % pour les femmes à celle observée en France métropolitaine (où l'ICM est de 100 par définition), les chiffres régionaux sont respectivement de 129,4 et 121,8.

L'importance de ce qu'on appelle les déterminants économiques, sociaux, culturels et environnementaux, est primordiale (cf. chapitre Santé, sur les enjeux sanitaires en lien avec l'environnement). Les questions de santé environnement posent des problèmes souvent complexes car multifactoriels. Néanmoins, la préservation de la santé et la qualité de l'environnement sont intimement liées : un environnement de qualité contribue à préserver voire améliorer la santé.

### Des revenus légèrement plus faibles qu'en moyenne régionale



### Des niveaux de santé très inégaux, globalement comparables à la moyenne régionale





## Enjeux transversaux de développement durable (suite)

### Opportunités économiques

Saint-Omer profite d'une **situation géographique privilégiée** à égale distance de l'aire urbaine centrale entre Lille et Arras et du littoral. La zone connaît néanmoins une relative faiblesse de ses liaisons routières et ferroviaires avec Lille et Dunkerque.

Le **tissu productif est marqué par une forte industrialisation** provenant en grande partie du développement des activités de verrerie à l'époque de la révolution industrielle. Cette spécialisation s'estompe progressivement mais l'ancrage territorial des activités industrielles reste fort.

**L'industrie papetière est historiquement très bien représentée dans la vallée de l'Aa. Le papier carton constitue le second secteur industriel du territoire. L'industrie agro-alimentaire en développement occupe la troisième place avec 3,1 % des salariés.** Le territoire est en revanche **le moins tertiaire du Nord Pas-de-Calais.**

Les **activités économiques liées à la qualité des eaux, à la rénovation énergétique par exemple sont susceptibles de créer de nombreux emplois et opportunités.**

Pourtant, la zone d'emploi de Saint-Omer dispose du taux de postes salariés dans les métiers de l'économie verdissante le plus faible en région (3 411 emplois, soient 8,8 % pour une moyenne régionale de 18,2 %) et de 564 emplois dans l'économie verte.

L'amélioration de l'environnement est également un facteur d'amélioration de cadre de vie et de renforcement de l'attractivité du territoire. En effet, le territoire doit pouvoir s'appuyer sur **plusieurs atouts pour assurer son développement durable**, notamment sa qualité environnementale, ses dynamiques d'acteurs pour la valorisation du patrimoine culturel et touristique, le développement du port d'Arques et de la voie fluviale, le marais Audomarois, l'agriculture de proximité à haute valeur ajoutée, le développement de l'industrie agro-alimentaire et son potentiel en énergies renouvelables, tout en préservant la ressource en eau.

Sources des données :

*Les espaces du Nord Pas-de-Calais – Diagnostic et dynamiques – Tome 2 Manuels thématiques – INSEE 2014*

*Trajectoire socio-économique de la zone d'emploi de Saint-Omer – Direccte Nord Pas-de-Calais – Décembre 2014*

*INSEE - chiffres 2010*

### Marais Audomarois

photo : B. Toussaint

